

## **Je suis en défaut de paiement. Que se passe-t-il si je dispose déjà d'un compteur communicant / à budget désactivé?**

### **Notre réponse**

L'activation de la fonction prépaiement de votre compteur est l'une des issues possibles d'une procédure en défaut de paiement qui arrive à son terme.

*Pour plus d'informations sur le déroulé de la procédure de défaut de paiement, consultez notre schéma simplifié.*

Si vous disposez déjà d'un compteur communicant dont le module de prépaiement est désactivé, **votre fournisseur demande à votre gestionnaire de réseau (GRD) d'activer le système de prépaiement** du compteur à budget. Il vous envoie une copie de cette demande et en informe également votre CPAS.

**Dans les 10 jours calendrier de la réception de la demande d'activation de votre compteur à budget**, votre GRD vous envoie un courrier mentionnant :

- la date et la plage horaire de l'activation du compteur à budget,
- l'obligation d'activer le compteur à budget dans les 30 jours à dater de l'envoi du courrier,
- le service à joindre pour demander une modification du jour et de la plage horaire qui doit rester dans les délais de 30 jours calendrier,
- les conséquences de la non-activation à la date prévue.

A partir du jour où votre fournisseur en a fait la demande, votre GRD dispose d'un délai de **15 jours ouvrables** pour activer la fonction de prépaiement de votre compteur communicant.

### **Références légales**

- Article 33 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 30 mars 2006 relatif aux obligations de service public dans le marché de l'électricité
- Article 35 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 30 mars 2006 relatif aux obligations de service public dans le marché du gaz
- Article 4 de l'arrêté ministériel du 3 mars 2008 déterminant les procédures de placement d'un compteur à budget gaz et d'activation de la fonction à prépaiement
- Article 4 de l'Arrêté ministériel du 3 mars 2008 déterminant les procédures de placement d'un compteur à budget électricité et d'activation de la fonction à prépaiement et abrogeant l'arrêté du 23 juin 2006

### **Documents type**

Date de mise à jour: Mardi 25/04/23